

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015

Restauration des remparts

Pour les travaux de restauration, après l'analyse des offres par le maître d'œuvre ACTEBA, la commission des marchés, en accord avec la commission des travaux, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise RMPB de St-Astier, mieux-disante, pour un montant de 127 598 Euros HT, qui correspond à la variante proposée.

Continuité écologique

Considérant l'obligation de réaliser une étude pour la restauration de la continuité écologique (réalisation sur les barrages de passes à poissons), le Conseil Municipal retient le cabinet NCA-Etudes et Conseils en Environnement pour un montant de 10 475 euros HT.

Personnel : contrats saisonniers, CAE et CDD

Renouvellement de contrat et embauche pour le cinéma, le camping, l'aire de Loisirs et l'ALSH.

Vote des taxes locales

Malgré la baisse des dotations de l'Etat (-27 000 euros), le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux.

Les taux s'établissent, depuis la baisse de 6 % en 2008 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 14,21 %
- Taxe du Foncier bâti : 15,81 %
- Taxe du Foncier non bâti : 85,73 %
- C.F.E : 19,46 % ;

Cela donnera un total de recettes de 464 677 euros pour 2015.

Vote des documents budgétaires

Les comptes administratifs, les comptes de gestion et les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ont tous été votés à l'unanimité.

Convention portant adhésion au service Energies du Syndicat Départemental d'Electrification de la Dordogne

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à 447 €. Cette adhésion comprend pour la 1^{ère} année le bilan énergétique et pour les quatre prochaines un suivi énergétique complet.

Foire de « La Latière » : Convention avec la gendarmerie et assurance

Le Conseil donne son accord pour la signature de la convention avec le groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne à Périgueux pour la mise à disposition de la municipalité, pour la période du 30 avril et 1^{er} mai 2015 inclus, d'un détachement de 10

militaires de la gendarmerie. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 4 951,48 € outre l'alimentation et l'hébergement des personnels.

Assurance du dispositif de sécurité (personnel et matériel) : 159,87 €.

Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom

1 432,76 € pour l'année 2014.

A.L.S.H : remboursement par la Commune de Saint-Privat-des-Prés

Le montant du remboursement des frais engagés par l'Accueil de Loisirs, au prorata du nombre de jours de présence des enfants de l'école de Saint-Privat des-Prés, s'élève à 1 092,42 €, pour la période du 17 septembre au 17 décembre 2014.

Questions diverses

La Commune de Saint-Aulaye va accueillir l'exposition Lascaux 1,2,3,4 retraçant l'histoire de la grotte, du 25 juillet au 16 août 2015.

Prochain Conseil Municipal, jeudi 7 mai 2015 à 19h30.